

Charte des Délégués

Savoir être

- * Discrétion et impartialité
- * Se tenir informé de l'actualité du GDS
- * Participer aux réunions locales
- * Se rendre disponible pour les adhérents

Savoir faire

- * Administrer le bon encaissement des cotisations dans les délais impartis... (signaler les élevages en difficultés)
- * Accompagner le GDS lors des dossiers « coups durs »
- * Gérer le compte communal : être titulaire du compte / justifier les dépenses réalisées / utiliser les fonds au service de votre délégation et des adhérents.

Savoir transmettre

- * Faire circuler l'information Éleveurs ↔ GDS
- * Signaler les élevages en difficultés
- * Proposer ponctuellement des animations locales selon vos besoins (techniques et/ou pratiques)
- * Anticiper son éventuelle succession

L'esprit du réseau GDS

Chaque commune s'organise librement pour l'encaissement des cotisations et la distributions des aides versées aux éleveurs. La priorité reste **d'établir et de maintenir un lien** avec le maximum d'adhérents pour une action commune et dynamique.

Le GDS s'engage

- * A être à votre écoute pour une réactivité optimum
- * A mettre à votre disposition, l'ensemble de l'équipe technique du GDS pour d'éventuelles animations locales
- * A vous fournir tous les supports permettant le « savoir transmettre » et le « savoir faire » :
 - Documents de gestion des cotisations,
 - Bilan annuel des aides versées sur la commune,
 - Bilan annuel de la situation sanitaire des élevages de votre commune,
 - Les comptes-rendus du conseil d'administration.